


Document de circulation Lapins			Numéro du document ⁷
A. TRANSPORTEUR			
Numéro SANITEL du transporteur :		Numéro SANITEL du négociant (donneur d'ordre) : si d'application	
BE	<input type="text"/>	BE	<input type="text"/>
Numéro d'immatriculation du moyen de transport :			
B. CHARGEMENT		C. DÉCHARGEMENT	
Numéro SANITEL du lieu de chargement ¹ : (ou numéro du certificat « importation ») ³		Numéro SANITEL du lieu de déchargement ² : (ou numéro du certificat « exportation ») ⁴	
BE	<input type="text"/>	BE	<input type="text"/>
Opérateur lieu de chargement (nom) ¹ : (ou pays de provenance de l'importation) ³		Opérateur lieu de déchargement (nom) ² : (ou pays de destination de l'exportation) ⁴	
.....		
Date du chargement :/...../ 20.....		Date du déchargement :/...../ 20.....	
Heure :		Heure :	
D. LAPINS DÉPLACÉS			
Nombre : (1)	Catégorie : (2)	Champs libre	
(1) Mentionner le nombre de pièces de lapins chargées			
(2) Mentionner le code : 1 = lapins d'élevage (lapines) 2 = lapins de chair			
Les données de ce document doivent être enregistrées dans SANITEL dans les 7 jours après le transport.⁵			
Signature de l'exploitant du lieu de chargement ⁶		Signature du transporteur ⁶	Signature de l'exploitant du lieu de déchargement ⁶

¹ Lieu de chargement = numéro (Sanitel) de troupeau.

² Lieu de déchargement = numéro (Sanitel) de troupeau ou de l'abattoir.

³ Si « *importation* » : comme provenance seulement remplir le numéro du **certificat (INTRA)** dans la case « SANITEL » (voir ci-dessous) + le pays de provenance sous « opérateur ».

⁴ Si « *exportation* » : comme destination seulement remplir le numéro du **certificat (INTRA)** dans la case « SANITEL » (voir ci-dessous) + le pays de destination sous « opérateur ».

⁵ Les données de ce document doivent être enregistrées dans SANITEL dans les 7 jours après le transport par la personne qui a effectué le transport (transporteur ou opérateur), soit en adressant une copie à l'ARSIA ou à la DGZ.

⁶ Les signatures sont facultatives.

⁷ Suivez les instructions de l'ARSIA et de la DGZ.

Certificat (INTRA)	
« <i>Exportation</i> » Numéro du certificat = INTRA.EU.BE.202X.XXXXXXXXXX	« <i>Importation</i> » Numéro du certificat = INTRA.EU.LC.202X.XXXXXXXXXX
INTRA.EU. BE . 202X .1234567	INTRA.EU. LC . 202X .1234567
<ul style="list-style-type: none">• Toujours BE = à « l'exportation », le pays de départ est toujours la Belgique	<ul style="list-style-type: none">• LC = code pays = 2 lettres (ex. NL, FR, DE, ...) = pays d'où viennent les animaux
<ul style="list-style-type: none">• L'année = 4 chiffres (ex. 2023)	<ul style="list-style-type: none">• L'année = 4 chiffres (ex. 2023)
<ul style="list-style-type: none">• Numéro de suivi : 7 chiffres	<ul style="list-style-type: none">• Numéro de suivi : 7 chiffres

Pour plus d'explications : veuillez contacter les associations agréées ARSIA (www.arsia.be) ou DGZ (www.dgz.be).